



HAL
open science

Une expérimentation contestée de contraception de marmottes

Isabelle Mauz, Céline Granjou

► **To cite this version:**

Isabelle Mauz, Céline Granjou. Une expérimentation contestée de contraception de marmottes. *Natures Sciences Sociétés*, 2008, 16 (3), pp.232-240. halshs-00370454

HAL Id: halshs-00370454

<https://shs.hal.science/halshs-00370454>

Submitted on 24 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article

Une expérimentation contestée de contraception de marmottes

Isabelle Mauz, Céline Granjou

Sociologues, Cemagref, Unité de recherches sur le développement des territoires montagnards, 38402 Saint-Martin d'Hères cedex, France

La question des rapports à l'animal fait partie des objets couramment analysés dans *NSS* soit sous l'angle de la gestion de la biodiversité (cf. *NSS*, 14, supplément), soit sous celui de l'éthique (cf. n° ...). L'expérimentation de contraception de marmottes, tentée par un parc français, renvoie à l'une et l'autre au travers d'une controverse particulièrement révélatrice des enjeux cognitifs et pratiques posés par l'intervention sur le vivant. L'apport des auteurs à ce débat est de montrer une imbrication forte entre gestion et éthique, illustrant en cela la complexité présidant à la mise en œuvre d'une ingénierie écologique.

La Rédaction

Mots-clés :
contraception ;
marmottes ;
enquête sociologique ;
controverse ;
parc national
des Écrins ;

Résumé – À partir d'une enquête sur une expérimentation de contraception de marmottes dans un parc national, l'article analyse la reconfiguration des groupes d'acteurs ayant différents rapports aux animaux sauvages, au-delà de l'opposition entre exploitants et protecteurs. Alors que l'expérimentation cherchait à concilier la présence des marmottes et l'activité agricole, elle suscite en effet des critiques, parfois partagées par les environnementalistes et les agriculteurs, qui visent tant un manquement à la mission de protection du parc qu'un défaut de prise en compte des enjeux et des savoirs locaux. Nous resituons cette affaire dans le contexte de la controverse anglo-saxonne, plus ancienne, entourant le recours à la contraception animale afin de montrer combien elle témoigne de la montée de nouvelles formes de gestion du vivant, renouvelant les débats sur le rapport à la nature.

Keywords:
contraception;
controversy;
marmots;
sociological enquiry;
Écrins national park;
France

Abstract – Marmot contraception, an unexpectedly contested experiment. This article results from a field investigation of the reactions triggered by a marmot contraception experiment recently carried out in a French national park. We start by setting this experiment in a broader context and show that similar experiments started a few decades ago in Anglo-Saxon countries, where they stirred up some strong controversies, especially over ethical issues. While the idea of resorting to contraception is new in France, there is an old tradition of managing nature even in national parks. This is illustrated with several examples. We then describe the background of this particular experiment and question the reactions recorded in our interviews in order to show how they renew the debate between different groups of actors. The experiment aimed at reconciling the presence of marmots with agricultural activities. However, it was unexpectedly criticized by both environmentalists and farmers, who sometimes used surprisingly similar terms especially when mentioning the possible side effects of contraception on marmots and wildlife in general. Critical voices claimed that the park was failing in its protection task and that it was not taking into account local stakes and knowledge. Tiny as it is, this affair testifies the inappropriateness of the binary opposition between farmers and nature protectors and the development of controversies wherever new modes of intervention on living beings are being implemented.

L'objectif de préservation de la biodiversité s'accompagne de l'émergence de nouveaux modes de gestion technique du vivant. On assiste en particulier à l'apparition de nouvelles manières de traiter les animaux sauvages, porteuses d'enjeux qu'illustre le cas d'une ex-

périmentation de contraception menée en 2004 par le parc national des Écrins sur une population de marmottes. Cette opération, qui visait à faciliter la coexistence d'agriculteurs et de marmottes sur des prés de fauche, a en effet été l'objet d'une publicité qui a surpris ses promoteurs : des articles sont parus dans la presse locale et européenne

Auteur correspondant : I. Mauz, isabelle.mauz@cemagref.fr

tandis que des membres du Conseil national de protection de la nature (CNP) exprimaient une vive hostilité à la démarche. Comment comprendre ces réactions à une expérimentation qui, loin de prendre parti pour les protecteurs de la nature ou pour les exploitants, cherchait précisément à concilier agriculture et protection sur un même espace ?

Nous nous appuyons ici sur l'exploitation d'une enquête, commandée par le service scientifique du parc. Plutôt que des solutions aux conflits autour des marmottes, ce dernier attendait de nous un éclairage sur la nature et l'ampleur des réactions suscitées par son expérimentation. Il s'agissait donc de recueillir les réactions des personnes qui s'étaient publiquement exprimées et de susciter celles d'autres acteurs, qui ne s'étaient pas particulièrement exprimés mais qui avaient été mêlés à l'expérimentation ou qui l'avaient observée. Nous avons réalisé une vingtaine d'entretiens auprès d'acteurs concernés (agriculteurs, habitants, professionnels et élus locaux, agents du parc, environnementalistes), complétés par une étude de documents (articles de presse, comptes rendus des séances du conseil scientifique du parc, mémoires de stage) ainsi que par des observations de terrain (comptage et capture de marmottes). Ce matériau nous a permis de caractériser et de confronter les divers registres de jugement et de qualification utilisés par les acteurs pour appréhender – et parfois critiquer – l'expérimentation. Précisons qu'une enquête qualitative de ce type ne vise pas à et ne permet pas d'évaluer le poids relatif des différents registres qu'elle contribue à mettre au jour.

Nous commençons par situer l'expérimentation de contraception de marmottes dans l'histoire jusqu'ici essentiellement anglo-saxonne de la contraception des animaux sauvages, en nous appuyant sur la littérature que nous avons pu consulter. Nous soulignons ensuite son inscription, en France même, dans une tradition interventionniste au nom de la protection de la nature qui fait depuis longtemps débat et nous présentons son déroulement ainsi que les réactions inattendues qu'elle a suscitées. Nous montrons que ces critiques relèvent de la contestation d'un modèle de gestion savante de la biodiversité, dénigré, parfois dans des termes très proches, tant par les protecteurs radicaux au nom d'un manquement à la mission de protection, que par les acteurs locaux au nom d'un manquement à la prise en compte de leurs propres préoccupations et savoirs. L'enquête met ainsi en évidence les changements à l'œuvre dans les modes de gestion du vivant sauvage en France ainsi que la proximité et les décalages des termes du débat suscité par le recours à la contraception animale avec ceux de la controverse anglo-saxonne autour de la même technique.

Les tribulations d'une technologie émergente de gestion de la faune sauvage : la contraception

La contraception de la faune sauvage est née dans les zoos (Asa et Porton, 2005). Après avoir longtemps été de grands consommateurs d'animaux, les zoos ont en effet fini par en produire, du fait de l'amélioration des conditions de vie de leurs pensionnaires, dont les taux de survie et de reproduction ont progressivement augmenté. Les gestionnaires de zoos ont alors vendu les animaux excédentaires à d'autres établissements, officiels ou non, ainsi qu'à des particuliers, jusqu'à ce que ce commerce soit considérablement freiné par la réglementation, notamment par la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, *Convention on international trade in endangered species*), signée en 1973, par la réduction graduelle du nombre de demandes d'animaux et par la préoccupation montante pour les droits et le bien-être des animaux. La capacité d'hébergement maximale des zoos étant atteinte et les animaux procréant des petits de plus en plus difficilement exportables, la contraception est apparue à certains comme une solution plus humaine que l'euthanasie, également pratiquée. Utilisée vers le milieu des années 1970 avec des félins exotiques (tigres et lions), elle a depuis été étendue à d'autres mammifères et elle est à présent assez couramment employée dans de nombreux zoos et aquariums.

La contraception des animaux sauvages en liberté s'est fortement appuyée sur l'expérience acquise dans les zoos, où des agents contraceptifs et des modes d'administration ont pu être testés avec une relative facilité (Hutchins, 2005). Pour Douglas Fox (2007), son origine remonte à la demande adressée en 1971 à un spécialiste américain de la biologie de la reproduction, Jay Kirkpatrick, de trouver un moyen de prévenir la gestation des juments sauvages (*Equus caballus*). Avant même d'être concrétisé, le projet de contrôler la reproduction des chevaux sauvages, qui a été découvert, rendu public par la presse et présenté comme une menace pour les chevaux sauvages et pour le tourisme local, soulève de vives réactions – « *Go sterilize yourself* » dit une lettre envoyée à Kirkpatrick – et est momentanément abandonné. Peu après (1973), le *Wild free-roaming horse and burro Act* proscrit l'abattage de chevaux sauvages, dont le nombre augmente rapidement et, avec lui, les dégâts aux récoltes et les récriminations des ranchers. Ces derniers ayant obtenu que des animaux soient abattus, les opposants à la contraception se ravissent et les expérimentations reprennent. Il faut cependant attendre les années 1990 pour que la contraception contribue, assez modestement, à la gestion des populations de chevaux sauvages, puis de cerfs à queue blanche (*Odocoileus virginianus*), devenus très abondants dans des régions périurbaines et urbaines,

où ils occasionnent des dégâts et des collisions avec les véhicules.

À peu près au même moment, la contraception des animaux sauvages migre d'Amérique du Nord vers l'Afrique du Sud et des ongulés aux éléphants, selon une même logique de substitution d'une technique non létale au recours à l'abattage. Les conflits entre des villageois et des éléphants se sont en effet multipliés à la périphérie de certains parcs et réserves, là où des éléphants ravagent des récoltes et, dans certains cas, font des victimes humaines (Hutchins, 2005). Or l'abattage de familles d'éléphants suscite l'opposition des défenseurs des droits des animaux et soulève l'indignation d'une partie de l'opinion publique. Aussi la contraception apparaît-elle comme une solution pour réguler sans tuer. D'abord expérimentée dans le parc national Kruger, la contraception est aujourd'hui utilisée dans neuf parcs et réserves d'Afrique du Sud (Fox, 2007).

Après des débuts difficiles, où elle a été ignorée ou ridiculisée, la contraception semble ainsi séduire un nombre croissant de gestionnaires, en particulier dans les pays anglo-saxons (Warren, 1995). Ses défenseurs la considèrent comme une voie séduisante de régulation des populations animales sauvages lorsque les méthodes de gestion « traditionnelles » et notamment la chasse peuvent difficilement être mises en œuvre, que l'on ait affaire à une espèce protégée (cheval sauvage aux États-Unis) ou que l'on se trouve dans un espace protégé ou dans des zones périurbaines, où la densité de l'habitat humain rend les tirs indésirables voire dangereux (cas du cerf à queue blanche, *Odocoileus virginianus*) (Curtis *et al.*, 1993 ; Gill et Miller, 1993). Ils soulignent la complexification des situations auxquelles sont confrontés les gestionnaires de la faune sauvage, marquée par une chute de la biodiversité mais aussi par l'augmentation de certaines populations animales pouvant nécessiter des interventions : la préservation de la biodiversité implique dès lors de disposer d'une « boîte à outils » permettant d'adapter les interventions à la diversité des situations et dont une méthode innovante et non létale de régulation de la faune sauvage comme la contraception pourrait faire partie (Hutchins, 2005).

La première conférence internationale sur la contraception de la faune sauvage s'est déroulée en 1987, à Philadelphie, et cinq autres l'ont suivie. Le programme de la dernière, qui s'est tenue en septembre 2007¹, pour la première fois en Europe, témoigne du dynamisme et de la diversité des recherches, qui portent sur des agents contraceptifs et des animaux sauvages de plus en plus nombreux (Fox, 2007). Les méthodes de contraception et leurs modes d'administration se multiplient : les chercheurs ont d'abord recouru à des implants stéroïdiens

puis à l'immunocontraception (les femelles « vaccinées » fabriquent des anticorps qui « verrouillent » l'ovule et empêchent sa fécondation par les spermatozoïdes) ; certains étudient aujourd'hui la possibilité de recourir à des agents infectieux (virus) et à des parasites (nématodes) génétiquement modifiés pour contrôler la fertilité des animaux sauvages (Fox, 2007). Les espèces visées sont elles aussi de plus en plus nombreuses : des travaux menés par des chercheurs australiens et néo-zélandais ciblent particulièrement les espèces dites « invasives »² et des chercheurs anglais commencent à s'intéresser à la contraception comme mode de régulation des sangliers et des blaireaux (Dominique Gauthier, communication personnelle). Peu de travaux semblent toutefois avoir traité de la contraception des rongeurs en liberté. Jay Kirkpatrick (2005) mentionne une expérimentation menée dans les années 1980 sur des chiens de prairie, restée sans suite, selon lui probablement parce que les stéroïdes utilisés étaient de puissants contraceptifs susceptibles de contaminer des rapaces et autres prédateurs.

Dépeinte comme prometteuse, la contraception des animaux sauvages en liberté est toutefois pour l'instant peu répandue et plusieurs auteurs ont souligné (Guynn, 1997 ; Kirkpatrick, 2005) ou prédit (Curtis *et al.*, 1993) les difficultés auxquelles se heurtent ses partisans, bien supérieures à celles que rencontrent les gestionnaires de zoos. Il est révélateur qu'un seul des treize chapitres d'un ouvrage récent sur la contraception de la faune sauvage (Asa et Porton, 2005) lui soit consacré. La contraception des animaux sauvages en captivité soulève pourtant déjà un certain nombre de questions épineuses, relatives à l'efficacité des substances, à leurs effets secondaires potentiels sur la santé et le comportement des individus traités, à leur coût et à l'éthique (Porton, 2005) : certains se demandent, par exemple, s'il vaut mieux priver des animaux du droit de procréer ou tuer les animaux excédentaires. Bien que la contraception soit parfois décrite comme une technique susceptible d'apaiser les conflits entre les partisans du « laissez faire la nature » et ceux qui estiment que la nature devrait et doit en réalité être gérée (Hutchins, 2005), les mêmes questions se posent avec les animaux sauvages en liberté mais elles apparaissent beaucoup plus complexes et d'autres viennent s'y ajouter. L'administration des traitements contraceptifs, en particulier, peut devenir un véritable casse-tête avec des animaux libres, méfiants et rarement disposés à la faciliter (Kirkpatrick, 2005). En outre, toute une série d'interactions peuvent survenir entre la substance contraceptive, l'espèce visée et les autres espèces, dont l'homme dans certains cas. Si les contraceptifs sont administrés par voie orale, les appâts peuvent être consommés par d'autres

¹ 6th International conference on fertility control for wildlife, York (Royaume-Uni), 3-5 septembre 2007. Le programme de la conférence est consultable sur <http://www.wildlifefertility.org/programme.cfm/>. Pour un compte rendu, voir Fox (2007).

² Comme le phalanger vulpin (*Trichosurus vulpecula*), un marsupial originaire d'Australie et introduit en Nouvelle-Zélande, où il est accusé de menacer des plantes et des animaux indigènes et de véhiculer des maladies (Hutchins, 2005).

animaux que ceux que l'on cible ; certaines substances contraceptives peuvent en outre circuler dans la chaîne alimentaire. Les débats d'ordre éthique sont encore plus nombreux et plus vifs lorsqu'on a affaire à des animaux sauvages en liberté ; loin d'opérer la réconciliation attendue, la contraception des animaux sauvages est discutée par une longue liste d'acteurs (Curtis *et al.*, 1993) et révèle l'existence de lignes de clivage entre des groupes qui pouvaient paraître proches, comme les défenseurs des droits des animaux, opposés à toute forme d'intervention, et les défenseurs du bien-être animal, pour qui la contraception est souvent un moindre mal, préférable à l'élimination physique. Dans certains cas, le recours à la contraception est critiqué par des groupes que l'on tend ordinairement à opposer (Fox, 2007), comme les défenseurs des droits des animaux et les chasseurs, qui craignent parfois que la contraception ne vienne contrarier leur pratique. À plusieurs reprises, des recherches très avancées sur le plan biologique ont été rapidement stoppées parce que les expérimentateurs s'avisèrent que la réglementation interdisait d'utiliser des produits contraceptifs susceptibles de contaminer la chaîne alimentaire, ou qu'il serait financièrement impossible de passer à un stade opérationnel, ou encore parce que leur initiative les exposait à des critiques virulentes qu'ils n'avaient pas anticipées (Porton, 2005).

S'il existe ainsi une littérature anglo-saxonne traitant des divers enjeux, techniques et éthiques, de la contraception animale et notamment de ses applications à la faune sauvage vivant en liberté, nous n'avons trouvé aucune publication portant sur des exemples hexagonaux³, encore moins en sciences sociales : les recherches sur la contraception des animaux sauvages en liberté sont manifestement beaucoup moins poussées en France que dans les pays anglo-saxons. L'expérimentation menée par le parc national des Écrins correspond à l'un des cas classiques de recours à la contraception dans les pays anglo-saxons : celui d'une population qui pose localement problème dans un espace protégé où le tir n'est pas autorisé. Elle apparaît cependant singulière dans le contexte national, bien qu'elle s'inscrive dans une tradition déjà ancienne d'interventions sur la nature au nom de sa protection.

L'expérimentation de contraception de marmottes

Les opérations visant à sauver certaines espèces animales menacées d'extinction comptent sans doute parmi les premières interventions de ce type. Dès le début du vingtième siècle, des bouquetins capturés dans le massif italien

³ L'expérimentation considérée n'est cependant pas tout à fait unique en France puisque des travaux sont actuellement menés au laboratoire d'études sur la rage et la pathologie des animaux sauvages de Nancy sur l'immunocontraception des renards (Dominique Gauthier, communication personnelle).

du Grand Paradis ont ainsi été transférés en Suisse pour reconstituer des populations, qui ont elles-mêmes permis de fournir des individus colonisateurs à de nombreuses régions alpines. Ces interventions actives se sont multipliées à partir de la seconde moitié du vingtième siècle (de Planhol, 2004). Elles ont porté sur des espèces, le plus souvent animales, mais aussi sur des milieux, comme des tourbières, des pelouses, des cours d'eau, des mares, des zones humides ou encore des carrières (Génot, 2003). Leurs objectifs se sont par ailleurs diversifiés, visant dans certains cas à restaurer une situation antérieure jugée préférable, et dans d'autres cas à maintenir l'état présent en bloquant des évolutions spontanées.

Un savoir-faire s'est ainsi progressivement constitué. Un vocabulaire nouveau est apparu, en même temps que des techniques relevant d'un génie écologique et, pour les animaux sauvages, d'une écozootechnie (Micoud, 1993). On a appris à capturer, transporter, relâcher et dans certains cas élever des animaux sauvages dans le but de reconstituer des populations. Simultanément, des règles ont vu le jour et des chartes ont été rédigées qui précisent les conditions dans lesquelles des réintroductions, par exemple, peuvent être entreprises. La création des espaces protégés a rapidement entraîné la construction de bâtiments et l'ouverture de sentiers destinés à favoriser l'accueil de visiteurs. Par la suite, des opérations de réintroduction d'espèces disparues, de renforcement des populations existantes ou encore d'« amélioration » de leurs habitats ont été organisées (Mauz, 2003).

Or les protecteurs de la nature débattent depuis longtemps du bien-fondé de ces interventions et, en fin de compte, du type de nature qu'il convient de privilégier. Plutôt qu'une réelle dichotomie, on note l'existence d'un gradient continu entre les tenants d'une gestion de la nature, modérément exploitée par des pratiques agrosylvopastorales extensives, et les partisans d'une nature « épurée de la présence de l'être humain » (Parizeau, 2006), qui veulent instaurer des îlots de nature laissée à elle-même, quitte à intensifier ailleurs l'exploitation des ressources naturelles. Il y a là deux types d'attitudes que nous qualifions respectivement de gestionnaires et d'antigestionnaires. Les protecteurs « gestionnaires » envisagent volontiers de soutenir des pratiques qui tendent à disparaître, tandis que les protecteurs « antigestionnaires » considèrent ces interventions comme une mise en survie artificielle et ne voient aucun inconvénient, tout au contraire, à ce que des milieux façonnés par l'homme se transforment avec l'avancée spontanée de la friche puis de la forêt. Le plateau de Charnières, où s'est déroulée l'expérimentation de contraception de marmottes, s'inscrit typiquement dans cette alternative : sis dans le cœur⁴ du parc national des Écrins, il serait, de l'avis général, voué à se reboiser si son exploitation, essentiellement par la

⁴ Ancienne zone centrale.

fauche qu'assurent aujourd'hui encore deux agriculteurs, venait à être abandonnée.

L'expérimentation de contraception s'inscrit dans une lignée ancienne d'intervention sur les marmottes dans le parc national des Écrins. Jusqu'en 1973, année de création du parc, les agriculteurs, alors nombreux à exploiter le plateau de Charnières, ont exercé un contrôle sur la population de marmottes en recourant à diverses méthodes létales (tir, chiens dressés ou du moins encouragés à chasser les marmottes, piégeage). Or le décret de création du parc prohibe ces techniques. À partir de la fin des années 1970, l'acquisition d'instruments mécaniques, qui remplacent la fauche à la main, rend la présence des marmottes plus problématique que par le passé car celles-ci, en creusant leurs terriers et en grattant la surface du sol, remontent des pierres qui émoussent voire brisent les lames des machines. À compter du milieu des années 1980 et jusqu'en 1991, les agents du secteur mettent à leur tour en place un système de régulation de la population de marmottes, fondé sur des captures et des translocations en direction d'autres massifs.

De 1992 à la fin de la décennie, les chercheurs d'un laboratoire universitaire lyonnais se livrent à des études poussées de l'éthologie et de la génétique des marmottes sur le site et organisent plusieurs journées d'étude sur la marmotte alpine (Ramousse et Le Berre, 1999). Durant cette période, les captures se poursuivent dans une visée non plus de gestion mais d'acquisition de connaissances. Les recherches engagées permettent en particulier de préciser l'organisation sociale et territoriale des marmottes. Elles mettent en évidence que les territoires laissés vacants sont rapidement colonisés par des individus des versants du plateau qui ne sont plus repoussés par leurs congénères. L'efficacité des translocations est ainsi remise en cause. Les translocations se voient en outre reprocher de ne pas respecter les animaux, relâchés sans aucune garantie de survie, et de nécessiter beaucoup de temps. Bref, on ne leur trouve plus aucune vertu et la décision est prise de les abandonner⁵.

À la fin des années 1990, les études scientifiques sont interrompues. Le suivi de la population continue au travers de comptages. Le problème de la coexistence des agriculteurs et des marmottes est requalifié en référence à la notion de biodiversité. Il ne s'agit plus seulement de régler des conflits avec des agriculteurs dont on tolère la présence, mais de garantir le maintien d'une activité qui contribue à la biodiversité que l'on entend promouvoir. Tandis que la présence des agriculteurs apparaît de plus en plus nécessaire au maintien de prairies de fauche d'altitude devenues rares et écologiquement intéressantes (présence d'oiseaux et d'insectes inféodés aux milieux ouverts) ainsi qu'à la préservation d'un

⁵ Elles sont en revanche poursuivies en Haute-Maurienne, où quelques prés de fauche du cœur du parc national de la Vanoise abritent également des marmottes.

paysage remarquable, le principal agriculteur exploitant le plateau se fait particulièrement vindicatif. Les agents du parc disent avoir trouvé du gazoil et des traces de feu dans des terriers. Par ailleurs, au cours de l'été 2003, le garde-moniteur chargé du suivi du site trouve les petits de l'année singulièrement nombreux, ce que confirme le comptage.

Pour les agents du parc, il s'agit donc de trouver une solution à un problème pour lequel les méthodes de gestion déjà testées ont montré leurs limites. La réunion du conseil scientifique du parc en novembre 2003 se termine par l'évocation de plusieurs possibilités⁶, dont le recours à la contraception afin, ici aussi, de réguler sans tuer dans le contexte du cœur d'un parc national. Le conseil scientifique ne se prononce pas formellement en faveur de la contraception mais cette éventualité n'est pas non plus rejetée et, à ce moment-là, elle ne suscite pas de réactions particulières. Le procédé est testé l'été suivant. Deux stagiaires vétérinaires encadrées par un vétérinaire spécialiste de la faune sauvage associé au conseil scientifique, aidées par un agent de terrain, se chargent de capturer les marmottes et de leur administrer une substance contraceptive par injection⁷, avant de les relâcher, une fois munies d'un collier et d'une boucle auriculaire permettant de les identifier.

Pour ses promoteurs, la contraception constitue une méthode innovante. Elle semble particulièrement adaptée aux connaissances acquises sur l'espèce, à l'inverse des captures-translocations qui s'appliquaient indépendamment du statut des individus, au hasard et sans efficacité avérée. Il s'agit aussi d'une technique jugée plus respectueuse des animaux que la précédente – contrairement aux marmottes qui étaient déplacées, les individus traités ne risquent normalement pas de mourir – et a fortiori que le tir. L'expérimentation se fait à petite échelle (36 marmottes traitées) et surtout elle est réversible (la stérilisation, un temps envisagée, a été abandonnée au profit de la contraception). Elle est de plus accompagnée d'un protocole de suivi devant permettre d'estimer son efficacité et d'identifier d'éventuels effets secondaires nocifs. Tout ceci explique que les promoteurs d'une opération qualifiée d'« élégante » aient été particulièrement surpris par les échos imprévus qui leur sont revenus peu après la mise en œuvre de la contraception.

Le 17 juin 2004, un article intitulé « les marmottes prennent la pilule » paraît dans *Le Dauphiné libéré*. Peu

⁶ La reprise des translocations d'animaux et la mise en œuvre de mesures financières de type agri-environnemental sont également évoquées.

⁷ Une partie seulement des marmottes du plateau de Charnières sont concernées, les autres servant de témoins : sur une zone, les animaux des deux sexes sont traités, et sur une autre, les femelles seules le sont (les substances utilisées sont les mêmes que celles communément administrées par les vétérinaires aux animaux familiers tels chiens ou chats).

après, c'est au *Berliner Zeitung* de consacrer un article à l'expérimentation de contraception, intitulé « *Gebremster Sex bei den Murmeltieren* »⁸, puis en juillet 2004, le *Drac noir* titre « Marmottes : contrôle des naissances à Prapic ». Les commentaires des journalistes qui accompagnent l'exposé des raisons de l'intervention et de son déroulement se veulent amusants ; leur ton est généralement humoristique et sarcastique plutôt que dénonciateur⁹. Celui de certains membres de la commission faune du CNPN réunie à Paris en octobre 2004 est en revanche beaucoup plus sévère. L'un des membres, ayant appris l'existence de l'opération par la radio, en conteste âprement la légitimité. Le parc est alerté des critiques de la commission par l'un de ses membres qui siège aussi au conseil scientifique du parc. Lors de la séance plénière du CNPN le 18 novembre suivant, au cours de laquelle le directeur du parc présente le programme d'aménagement 2005-2010 de l'établissement, la discussion se focalise sur l'expérimentation de contraception. Si le CNPN valide finalement le programme d'aménagement du parc, avec une abstention, les expérimentateurs disent avoir été très marqués par le temps passé à discuter de leur initiative lors de cette réunion. C'est ensuite au sein même du conseil scientifique du parc que des voix contestataires s'élèvent, alors que personne auparavant n'avait contesté le bien-fondé de l'opération.

Ces divers événements, témoignant de l'irruption de voix critiques qui, pour être relativement peu nombreuses, ne sont pas moins inattendues et parfois vindicatives, amènent le parc en décembre 2004 à demander au Cemagref (Institut de recherche sur l'agriculture et l'environnement) de mener une étude sociologique sur les réactions suscitées par l'expérimentation. On peut lire, dans le rapport d'activité 2004 du parc (pp. 23-24) : « Si les résultats sont probants, même s'ils demandent à être confirmés en 2005, l'émoi suscité par cette opération est sans égal : face à cette incompréhension où tout acte de communication semble vain, il est décidé d'accompagner cette démarche de gestion des populations par un volet "sciences humaines" ». Les mêmes raisons semblent avoir décidé le parc peu de temps après à ne pas poursuivre l'expérimentation¹⁰.

⁸ Coup de frein à l'activité sexuelle des marmottes (notre traduction).

⁹ Ainsi, dans l'article paru dans *Le Dauphiné libéré* le 17 juin 2004, on peut lire : « Alors, face aux marmottes qui pullulent, le parc a décidé de leur faire prendre la pilule ! » et, un peu plus loin : « Bref, cet été, on va pas rigoler tous les soirs dans les terriers ! »

¹⁰ Le comptage de l'été précédent a mis en évidence l'absence de marmottes sur les zones traitées, montrant l'efficacité de la méthode contraceptive ; toutefois, un certain nombre de marmottes ayant subi le traitement n'ont pas été retrouvées, sans que l'on ait pu démêler si elles ont perdu leurs identifications (ce qui semble arriver), changé de territoire, ou péri dans les terriers.

Pourquoi un pareil rejet ? Le recours expérimental à une technique inédite, la contraception, introduit-il une différence avec les interventions depuis longtemps menées dans les espaces protégés, en particulier les translocations ? Comment comprendre les réactions qu'il suscite par rapport aux débats dont nous avons rendu compte dans les pays anglo-saxons ?

Les termes du débat autour de la contraception

Comme aux États-Unis, le recours à la contraception suscite ici de nouveaux clivages et de nouveaux rapprochements entre groupes d'acteurs, tenant compte aussi du fait que l'expérimentation se déroule dans un parc national. Elle constitue à ce titre une intervention technique critiquée tant par les protecteurs de la nature que par les habitants locaux, parfois dans des termes similaires ou du moins très proches. On distinguera toutefois deux grands registres de critiques, concernant le manquement aux devoirs de protection de la nature d'une part, et l'absence de prise en compte des enjeux sociaux locaux d'autre part.

La critique d'un manquement à la mission de protection

On a vu que les promoteurs de la contraception dans le parc national des Écrins s'attendaient, comme certains chercheurs anglo-saxons, à réconcilier les sensibilités différentes des protecteurs radicaux et des gestionnaires. L'opposition radicale manifestée par un membre du CNPN à l'égard de l'idée de gestion de la biodiversité qui sous-tend l'opération de contraception montre qu'il n'en est rien. Pour lui, le parc reste un espace sanctuaire dans lequel la présence des hommes est une concession suspendue à leur discrétion, et l'idée de concilier sur un même espace activité agricole et faune sauvage est inadmissible. Cette position est partagée par d'autres protecteurs, conscients que l'adoption de la biodiversité comme norme signifierait toujours plus d'interventions sur la nature, dont ils se méfient fortement et dans lesquelles ils voient une forme de « gesticulation » écologique : « il faudra bientôt s'excuser de ne rien faire ! » (Génot, 2003).

Au-delà des objectifs de l'opération, le choix de la technique implique des enjeux spécifiques (Mougenot et Roussel, 2005). Pour le membre du CNPN rencontré, l'opération de contraception ouvre sur la possibilité d'une systématisation de la maîtrise de la reproduction pour gérer les populations d'animaux sauvages, qu'il s'agisse des problèmes de surabondance de certains animaux ou de ceux liés à la rareté d'autres espèces¹¹. Entre l'expérimentation de contraception et le clonage, il n'existe selon

¹¹ Si la problématique de l'abondance, plutôt que de la pénurie, des animaux sauvages apparaît de plus en plus présente

lui qu'un pas facilement franchissable : l'expérimentation, loin d'une solution technique destinée à régler un problème ponctuel sur un territoire restreint, est au cœur d'une vaste controverse éthique au sujet de l'intervention sur la nature (Charvolin et Schwartz, 1992). Tout aurait été préférable à une immixtion dans la reproduction des animaux sauvages, y compris le tir, jugé moins inacceptable sur une échelle de naturalité. Cette position rappelle davantage celle des défenseurs des droits des animaux que celle des partisans du bien-être animal, même si cette distinction apparaît, dans l'enquête, moins nette que dans la littérature anglo-saxonne. Les agriculteurs expriment un jugement similaire sur le caractère artificiel de la contraception. Ils *estiment que le passage imposé à l'animal sauvage d'une fécondation libre à une fécondation dirigée, jusque-là réservée aux humains et aux animaux domestiques, signe une nouvelle étape de l'annexion de la nature par l'homme, contribuant à brouiller les frontières entre le sauvage et le domestique, comme entre la nature et l'artifice* (Bobbé, 2004).

Ici aussi, la question des effets secondaires possibles de l'expérimentation a été largement évoquée par divers acteurs. Si l'emploi de molécules de synthèse dans la gestion des animaux sauvages n'est pas totalement nouveau (les bouquetins capturés en Vanoise pour les relâcher dans d'autres massifs sont anesthésiés), l'effet est ici plus durable, bien que réversible. Des scientifiques se sont inquiétés des conséquences sur le comportement et le statut (de dominant ou de dominé) des individus. Des agriculteurs ont déclaré s'attendre à une prise de poids des marmottes et à la multiplication de maladies. Les acteurs se sont aussi demandés si l'expérimentation ne risquait pas de disséminer de façon insidieuse un produit chimique stérilisant dans l'environnement, dangereux notamment pour les prédateurs des marmottes (renard, aigle). Le protocole de suivi de l'expérimentation a permis d'apporter certaines réponses à ces questions¹². Le problème de la rémanence du produit dans l'environnement a été réexaminé suite à ces expressions de craintes, alors qu'il avait été considéré de prime abord comme négligeable du fait de la situation du plateau de Charnières, où les prédateurs des marmottes sont rares, et de la nature du produit, administré de longue date à des animaux familiers.

Enfin, l'idée que le parc soit partie prenante dans une perspective de recherche scientifique apparaît intenable à certains acteurs, qui estiment que sa mission n'est pas d'accroître les connaissances disponibles, mais bien, une fois encore, de privilégier le respect du développement spontané des êtres de nature. Un agent du parc exprime

(Garrott *et al.*, 1993), en partie d'ailleurs du fait même du succès des actions menées par les protecteurs, beaucoup d'entre eux répugnent à passer de la restauration à la régulation, qui leur apparaît comme une action « négative ».

¹² Une baisse des activités sociales (jeu, épouillage, combat) des marmottes traitées a notamment été constatée.

l'idée d'un lien direct entre l'expérimentation de contraception et les manipulations génétiques, et même plus largement avec toutes les interventions problématiques sur le vivant pour lesquelles la vache folle est devenue un symbole.

La critique d'un manque de légitimité sociale et politique

Le rapprochement avec les enjeux des techniques génétiques d'intervention sur le vivant ne s'arrête pas là. Une série de critiques interrogent en effet la légitimité du parc à s'investir au nom de son label de spécialiste dans un mode d'action qui apparaît, en dépit de son objectif de conciliation entre protection de la faune et activité agricole, faire peu de cas des enjeux, savoirs et préférences des acteurs locaux. On assiste ainsi à une contestation politique de la revendication d'expertise du parc (Granjou, 2003).

Selon certains acteurs rencontrés, la contraception est surtout l'occasion pour les agents du parc de se valoriser, voire de se divertir, au détriment d'une recherche d'efficacité de l'action dans une logique d'économie de moyens. La technique de contraception est ressentie par les acteurs locaux comme une sorte de court-circuit de leurs savoirs et savoir-faire, au profit d'une solution jugée coûteuse et complexe, « de style vétérinaire de ville » selon l'expression d'un membre du conseil scientifique du parc. La solution du tir, même si elle restait déléguée à d'autres que les agriculteurs, aurait moins dépossédé les acteurs locaux de la gestion de leurs propres problèmes, en particulier les agriculteurs dont on a vu qu'ils avaient coutume, avant la création du parc, de tirer ou de piéger des marmottes. On retrouve ici la réticence des partisans anglo-saxons de la chasse à l'égard d'une technique dont ils redoutent la concurrence. Mais le recours à la contraception s'inscrit plus précisément ici dans une controverse latente ancienne entre les agents du parc et les agriculteurs, qui revendiquent des savoirs divergents au sujet du nombre et du comportement des marmottes. Alors que les agriculteurs disent constater une augmentation constante du nombre de marmottes, les agents du parc, d'après leurs méthodes de comptage, affirment que la population a stagné voire baissé pendant plusieurs années avant le pic de 2003. Un agriculteur soutient que les marmottes consomment 30 à 40 % de l'herbe du plateau, alors que pour d'autres protagonistes, études à l'appui, ce pourcentage serait d'environ 1,8 %. À travers ces désaccords sur les savoirs, il s'agit bien d'un déni des identités respectives des protagonistes (Wynne, 1996), les agriculteurs accusant les agents du parc de ne pas voir ce qui se passe sur le terrain et ces derniers accusant les premiers de cupidité, de subjectivité ou de crédulité.

Enfin l'orientation de la démarche du parc vers une dimension de recherche, de production de connaissances, est critiquée au motif qu'elle déroge à un objectif de gestion appliquée. Les études menées par le laboratoire lyonnais dans les années 1990 ont laissé à plusieurs acteurs l'impression d'avoir été oubliés, si ce n'est instrumentalisés. Tandis que le bilan tiré au niveau scientifique est très positif, les agriculteurs comme certains agents du parc ont le sentiment d'avoir servi de « spot d'études à marmottes¹³ » au profit des chercheurs, sans aucun bénéfice pratique sur le terrain.

Certains acteurs ont ainsi mis en doute la volonté du parc de résoudre concrètement les problèmes posés par les marmottes au travers de cette expérimentation de contraception qui aurait surtout visé un effet « psychologique ». L'absence de concertation a enfin été pointée par divers acteurs, soulignant la prétention du parc à détenir un monopole sur le savoir en matière de gestion de la faune sauvage. En fait, l'idée de contraception semble être venue d'un petit groupe de personnes au sein du parc, sans qu'il paraisse nécessaire de réunir les conditions d'une discussion élargie. Plusieurs personnes extérieures au parc constatent avoir appris l'existence de l'expérimentation par la presse ou par la radio, en particulier un membre du CNPN, organisme consultatif chargé de donner un avis sur les programmes d'aménagement des parcs nationaux. Alors que l'enquête visait en partie à pallier ce manque après-coup, en organisant une sorte de consultation rétrospective, beaucoup d'acteurs ont considéré la démarche comme une nouvelle preuve des dépenses indues engagées autour de l'affaire. Plusieurs d'entre eux, tout en acceptant l'entretien, laissaient entendre que c'était là accorder trop d'importance à une opération jugée ridicule.

Conclusion

L'expérimentation de contraception de marmottes qui nous a occupées est passée à peu près inaperçue en dehors d'un cercle de quelques personnes. Y compris pour les acteurs locaux, c'est une affaire d'une importance minime, si on la compare à d'autres sujets de préoccupations, comme le tracé de nouvelles pistes carrossables dans le cœur du parc, les dégâts de sangliers ou encore l'arrivée potentielle des loups. Il faut se déplacer dans les pays anglo-saxons pour mieux se rendre compte de la vitalité des recherches consacrées à la contraception et à la place qu'elle a commencé de prendre parmi les modes de gestion et de régulation de la faune sauvage en liberté, après plusieurs décennies d'expérimentation, à la fois en milieu rural et dans des contextes urbains et périurbains.

Partout où elle a été expérimentée, la contraception des animaux sauvages a suscité de vifs débats. Bien souvent,

ses partisans ont dû, dans l'urgence, mettre un terme à une entreprise dont ils n'avaient pas imaginé qu'elle soulèverait autant de questions d'ordre éthique et politique (place de la concertation, prise en compte des savoirs et des enjeux locaux, poids des intérêts professionnels et personnels des « experts »...), alors qu'ils considéraient leur démarche comme purement expérimentale, rationnelle et dénuée d'enjeux autres que scientifiques. Dans notre cas, l'expérimentation de contraception se situe au nœud d'une diversité de prises de parti, conflits ou clivages plus ou moins anciens, qu'elle contribue à raviver ou à déplacer, et qui s'avèrent aussi fortement déterminés par son déroulement au sein d'un parc national.

« L'affaire des marmottes de Prapic » suggère ainsi l'intérêt d'organiser une discussion réunissant l'ensemble des protagonistes, y compris lors d'une simple expérimentation. On ne peut cependant attendre d'une mise en débat qu'elle résolve tous les désaccords et qu'elle permette d'aboutir à la solution définitive d'un conflit entre hommes et animaux sauvages. Les nombreuses analyses de leurs modes de coexistence (Woodroffe *et al.*, 2005) dont on dispose aujourd'hui montrent que ce qui convient ici ne convient pas nécessairement ailleurs, de même que ce qui réussit aujourd'hui ne réussira pas nécessairement demain. L'absence de panacée incite à recourir à une « gestion adaptative » des espèces (Migot et Roué, 2006), qui passe non seulement par une prise en compte des contextes spécifiques mais aussi par une évaluation des mesures mises en œuvre, concernant tous leurs aspects, et par des ajustements réguliers, tenant compte de l'évolution des hommes et des animaux.

Références

- Asa, C.S., Porton, I.J. (Eds), 2005. *Wildlife contraception. Issues, methods, and applications*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Bobbé, S., 2004. Gestions faunistiques, cultures des sauvages et brouillage des catégories, *Communications*, 76, 203-220.
- Charvolin, F., Schwartz, C., 1992. Un dangereux relâchement ? in Theys, J., Kalaora, B. (Eds.), *La Terre outragée. Les experts sont formels !*, Paris, Autrement, 111-117.
- Curtis, P.D., Decker, D.J., Stout, R.J., Richmond, M.E., Loker, C.A., 1993. Human dimensions of contraception in wildlife management, *USDA national wildlife research center symposia. Contraception in wildlife management*, University of Nebraska, 247-255.
- De Planhol, X., 2004. *Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Paris, Fayard.
- Fox, D., 2007. "Wildlife contraception", *Conservation biology*, 8, 4.
- Garrott, R.A., White, P.J., Vanderbilt White, C.A., 1993. "Overabundance: an issue for conservation biologists?" *Conservation biology*, 7, 946-949.
- Gill, R.B., Miller, M.W., 1993. "Thunder in the distance: the emerging policy debate over wildlife contraception", *USDA national wildlife research center symposia. Contraception in wildlife management*, University of Nebraska, 257-267.

¹³ Selon l'expression d'un agent du parc.

- Génot, J.-C., 2003. *Quelle éthique pour la nature ?*, Aix-en-Provence, Edisud.
- Granjou, C., 2003. *L'expertise scientifique à destination politique*, note de recherche, Cahiers internationaux de sociologie, 114, 175-183.
- Guynn, D. C., Jr. 1997. "Contraception in wildlife management: reality or illusion?" in Kreeger, T. J. (ed.) *Contraception in Wildlife Management*. USDA APHIS Tech. Bull., 1853, 241-246
- Hutchins, M., 2005. Foreword, in Asa, C.S., Porton, I.J. (Eds.) *Wildlife contraception. Issues, methods, and applications*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- Kirkpatrick, J.F., Frank, K.M., 2005. "Contraception in free-ranging wildlife", in Asa, C.S. Porton, I.J. (Eds.) *Wildlife contraception. Issues, methods and applications*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 195-219.
- Latour, B., 1999. *Politiques de la Nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- Le Berre, M., Ramousse, R. Papet, R., 1993. « Méthodes de capture des marmottes alpines » (*Marmota marmota* L 1758), *Ibex Journal of mountain ecology*, 1, 6-10.
- Mauz, I., 2003. *Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise. 1921-1971 : La construction*, Grenoble, Revue de géographie alpine.
- Micoud, A., 1993. « Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage "naturalisé vivant" ? », *Natures-Sciences-Sociétés*, 1, 3, 202-210.
- Migot, P., Roué, M., 2006. « La gestion de la faune sauvage : une approche interdisciplinaire, une démarche adaptative », *Natures sciences sociétés*, 14, Suppl., 1-2.
- Mougenot, C., Roussel, L., 2005. "To poison or to trap? The ecologisation of 'pest' control", *Sociologia Ruralis*, 45, 115-129.
- Parizeau, M.-H., 2006. « Crise de l'environnement, crise de la modernité », in Thiaw-Po-Une, L. (Ed.), *Questions d'éthique contemporaine*, Paris, Stock, 1075-1096.
- Porton, I.J., 2005. "The ethics of wildlife contraception", in Asa, C. S., Porton, I.J. (Ed.) *Wildlife contraception. Issues, methods, and applications*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 3-16.
- Ramousse, R., Le Berre, M. (Eds), 1999. 5^e Journée d'étude sur la marmotte alpine.
- Ramousse, R., Le Berre, M., Giboulet, O., 1999. « La marmotte alpine », *Le courrier de l'environnement de l'Inra*, 36, 39-52.
- Warren, R. J., 1995. "Should wildlife biologists be involved in wildlife contraception research and management?" *Wildlife society bulletin*, 23, 3, 441-444.
- Woodroffe, R., Thirgood, S., Rabinowitz, A. (Eds), 2005. *People and Wildlife: conflict or coexistence?*, Cambridge University Press.
- Wynne, B., 1996. "Misunderstood misunderstandings: social identities and public uptake of science", in Wynne, B., Irwin, A. (Eds) *Misunderstanding science? The public reconstruction of science and technology*, Cambridge University Press, 19-47.

Reçu le 12 mars 2007. Accepté le 6 juin 2008.